



HAL
open science

Les titres obscènes des fabliaux et leurs traducteurs

Corinne Pierreville

► **To cite this version:**

Corinne Pierreville. Les titres obscènes des fabliaux et leurs traducteurs. Fabienne Pomel. Parler de foutre : dire le sexe au Moyen Âge, A paraître. hal-04680345

HAL Id: hal-04680345

<https://hal.science/hal-04680345v1>

Submitted on 28 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Corinne Pierreville
 Professeur de langue et littérature du Moyen Âge
 Université Jean Moulin -Lyon 3
 CIHAM – UMR 5648
 Institut Universitaire de France

Communication présentée le 31 mars 2023,
 lors de la journée d'études CETM de l'Université de Rennes 2
 Les actes seront publiés aux Presses Universitaires de Rennes à l'automne 2026 dans un
 ouvrage *Parler de foutre : dire le sexe au Moyen Âge*

Les titres obscènes des fabliaux et leurs traducteurs

On connaît l'avis de Du Bellay sur les traducteurs, *mieux dignes d'estre appelez traditeurs [...] veu qu'ils trahissent ceux qu'ils entreprennent d'exposer*¹, jugement dont la locution italienne, *traduttore, traditore*, « traducteur, traître », garde le souvenir. Traduire, c'est inévitablement trahir, non seulement quand on passe d'une langue à l'autre, de l'anglais à l'allemand, du japonais au néerlandais, mais aussi au sein d'une même langue, de l'ancien français au français moderne. Il est des notions intraduisibles après huit siècles d'évolution linguistique et sociale². Le traducteur vit avec la frustration de ne jamais restituer pleinement l'œuvre originale et doit se résigner à rendre un travail imparfait. Des difficultés supplémentaires attendent le médiéviste confronté à la mouvance des titres, variant non seulement d'une copie à l'autre, mais parfois encore de la rubrique à l'*explicit*, du prologue à l'épilogue au sein d'un même témoin³. La traduction des titres des fabliaux obscènes, scatologiques ou grivois pose par ailleurs des problèmes spécifiques : quels termes et quel niveau de langue choisir ? Vaut-il mieux respecter les convenances ou la verdeur de l'intitulé originel ? Ces questions se sont posées à tous les érudits qui, depuis le XIX^e siècle, ont traduit

¹ Joachim Du Bellay, *La Defense et illustration de la langue française*, Paris, Sansot, 1905, chap. VI.

² On pense au fabliau de *La Saineresse*. « La femme qui pratiquait des saignées », activité qui connut son apogée entre le XVI^e et le XVII^e, mais qui a décliné depuis.

³ On se gardera par exemple de reprocher à Legrand d'Aussy d'intituler « De la grue » (*Fabliaux ou contes, fables et romans du XII^e et du XIII^e siècle*, troisième édition, Paris, éd. Antoine-Augustin Renouard, 1829, vol. 4 p. 302) le fabliau que Noomen et Boogaard édite sous le titre de *Cele qui fu foutue et desfoutue (Nouveau recueil complet des fabliaux (NCRF))*, Assen, Van Gorcum, 1983-1998, tome 4 n°30) alors qu'il n'y a là qu'une variation d'intitulé entre les manuscrits. Voir *infra*.

les fabliaux, Legrand d'Aussy⁴, R.H. Guérand⁵, Nora Scott⁶, Gilbert Rouger⁷, Luciano Rossi et Richard Straub⁸, Rosanna Brusegan⁹, Geneviève et René Métais¹⁰, Marie Cailly, Jean-Louis Marteil et Alan Roch¹¹ et enfin Jean-Luc Leclanche¹². Nous avons adjoint à notre étude Joseph Bédier qui fournit en appendice de son ouvrage¹³ la liste des textes qu'il considère comme des fabliaux en donnant leur titre soit en ancien français, soit en traduction. Nous nous intéresserons aux différents procédés mis en œuvre par les spécialistes pour résoudre les problèmes posés par les intitulés obscènes des contes à rire, nous verrons si l'on peut déceler une évolution à l'intérieur de leurs pratiques et nous présenterons enfin les règles que nous nous proposons de suivre dans la perspective d'une traduction exhaustive de l'ensemble des fabliaux français du Moyen Âge sur la Base de Français Médiéval¹⁴.

Si l'on se réfère aux cent-vingt-sept fabliaux édités dans le *Nouveau recueil complet de Noomen et Boogaard*¹⁵, seuls vingt titres comportent des termes familiers ou vulgaires tels *con*, *cul*, *couille*, *foteor*, *foutre*, *merde*, *putain*, *lecheor* ou *vit*¹⁶. Certains intitulés sont scatologiques, comme *La Crote* (VI, 57), *La Femme qui cunquie son baron* (IX, 104)¹⁷ ou *Le Pet au vilain* (V, 55). D'autres évoquent les parties « basses » de l'anatomie : *Berengier au long cul* (IV, 34), *Le Chevalier qui fist parler les cons* (III, 15), *La Coille noire* (V, 46), *Du Con qui fu fait a la besche* (IV, 22), *La Dame escoillee* (VIII, 83), *Les trois Dames qui troverent un vit* (VIII, 96), *L'Evesque qui beneï le con* (VI, 68), *Le Jugement des cons* (IV, 23) ou *Le Sohait des vez* (VI, 70). Certains réfèrent explicitement au coït : *Cele qui fu foutue et desfoutue* (IV, 30), *Celle qui*

⁴ Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou contes*, op. cit., dans la note 3.

⁵ R.H. Guérand, *Fabliaux, contes et miracles du Moyen Âge*, Paris, Livre Club du Libraire, 1963 (46 textes brefs).

⁶ N. Scott, *Contes pour rire. Fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Union générale d'éditions, 1977 (38 fabliaux).

⁷ G. Rouger, *Fabliaux*, Paris, Gallimard, 1978 (45 fabliaux).

⁸ L. Rossi et R. Straub, *Fabliaux érotiques. Textes de jongleurs des XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Lettres gothiques, 1992 (14 fabliaux).

⁹ R. Brusegan, *Fabliaux*, Paris, 10/18, 1994, réimpr.: 1996 (20 fabliaux).

¹⁰ G. et R. Métais, *Les fabliaux : 122 fabliaux*, textes et traductions, Paris, F.P. Éditions, 1994.

¹¹ M. Cailly, J.-L. Marteil, A. Roch, *Histoires salées du Moyen Âge*, Cahors, La Louve, 2008 réimpr. 2015 (26 fabliaux).

¹² J.-L. Leclanche, *Chevalerie et grivoiserie. Fabliaux de chevalerie*, Paris, Champion, 2003 (7 textes) et *Le Chevalier paillard. Quinze fabliaux libertins de chevalerie*, Arles, Actes Sud, 2008 (15 textes). Nous avons exclu de notre étude les ouvrages ne contenant pas de fabliaux à intitulé obscène, comme L. Brandin, *Lais et fabliaux du treizième siècle*, Paris, De Boccard, 1932 ; J. Dufournet, *Fabliaux du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1998 ; ainsi que les éditions scolaires.

¹³ J. Bédier, *Les Fabliaux. Études de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Âge*, cinquième édition revue et corrigée, Paris, Champion, 1925.

¹⁴ <http://bfm.ens-lyon.fr/> Ce projet a obtenu un financement Biblissima + dans le cadre du programme ANR-21-ESRE-0005.

¹⁵ Voir la référence bibliographique donnée dans la note 3.

¹⁶ Voir C. Pierreville, « Le choix des mots. Traduire les textes érotiques du Moyen Âge », *Médiévales*, 75, Traductions du Moyen Âge, automne 2018, p. 151-166.

¹⁷ Le verbe *conquiere/ conchier* signifie littéralement « souiller de ses excréments », puis au figuré « tromper, duper ».

se fist foutre sur la fosse de son mari (III, 20), *La Damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre* (IV, 26), *Le Foteor* (VI, 59), *Le Maignien qui foti la dame* (VI, 73) ou *Une seule Fame qui a son cors servoit cent chevaliers de tous poins* (IX, 109). D'autres enfin évoquent l'érection, tel *L'Anel qui faisoit les vis grans et roides* (VIII, 99), ou les relations tarifées, tel *Les Putains et les lecheors* (VI, 64).

Face à ces intitulés, les traducteurs ont recours à diverses stratégies. On sait que Bédier a essayé de son mieux de dissimuler ce qu'il estimait grossier. Il lui est « impossible de dire le titre du fabliau » correspondant au *Jugement des cons*, il juge le *Chevalier qui fit les cons parler* « si obscène que le titre même n'en saurait être rapporté » et s'excuse à deux reprises de ne pouvoir « citer in extenso le titre » de la *Male dame*, autrement dit, la *Dame escoillee*¹⁸. Comment référer alors à ces textes innommables ? En les désignant par les numéros qu'ils portent dans l'édition de Montaiglon et Raynaud¹⁹, ce qui ne facilite pas le maniement de son étude un siècle plus tard. Quand le lecteur lit au détour d'une note ou d'une page I, 28, III, 57, VI, 148 ou III, 86²⁰, il doit être capable de reconnaître le *Foteor*, la *Crote*, *Beranger au long cul* ou la *Coille noire*²¹, fabliau que Bédier, sciemment ou non, ne signale pas dans son inventaire final.

Le procédé le plus radical face à ces textes obscènes consiste en effet à gommer leur existence. Sur les vingt fabliaux à intitulé ordurier, quatre n'ont été traduits qu'une seule fois, *L'Anel qui faisoit les vis grans et roides*, *La Coille noire*, *La Crote*, et *Le Maignien qui foti la dame*²². Deux n'ont jamais été traduits en français moderne, *Du Con qui fu fait a la besche* et *La Femme qui cunquie son baron*, comme si les réserves formulées par Gilbert Rouger en 1978 étaient toujours d'actualité :

Les contes à rire qui nous sont parvenus ne méritaient pas tous de passer à la postérité [...] Il en est beaucoup [...] dont la scatologie et les pires obscénités font tous les frais.²³

Ne pas traduire un fabliau limite sa connaissance à un petit public de spécialistes. Mais sur quels critères sélectionner les textes à traduire et les autres ? Sur leur qualité littéraire ? Sur leur contenu moralement correct ou non, ce qui inviterait à exclure les contes « que, de nos jours,

¹⁸ Voir J. Bédier, *Les Fabliaux...*, *op. cit.*, p. 277, 326, 380 et 383.

¹⁹ A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles imprimés ou inédits*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1872-1890, 6 tomes.

²⁰ J. Bédier, *Les Fabliaux...*, *op. cit.*, p. 151 et note 1 p. 326.

²¹ J. Bédier, *Id.* p. 151.

²² Seuls Geneviève et René Métails les ont traduits : *L'Anel qui faisoit les vis grans et roides* (tome 1 p. 11), *La Coille noire* (tome 1 p. 18), *La Crote* (tome 1 p. 20), et *Le Maignien qui foti la dame* (tome 2 p. 134). On peut apprécier diversement le style « troubadour » de ces traductions qui conservent nombre de termes médiévaux aujourd'hui disparus (« saignerresse », « plenté », « aumusse » etc.), mais les auteurs ont fait l'effort de traduire un très grand nombre de textes encore inédits.

²³ G. Rouger, *Fabliaux*, *op. cit.*, p. 13.

un homme d'éducation moyenne et de médiocre élévation morale [n']oserait raconter sans répugnance »²⁴ selon la formule de Bédier ? On a pourtant montré depuis que l'obscénité des contes à rire n'était ni fortuite, ni vide de sens²⁵. Il reste toutefois des fabliaux obscènes que personne n'a encore jamais traduits.

Si l'on se décide à traduire, on supprime du titre ce qui est perçu comme choquant, soit en l'abrégant, soit en remplaçant les termes crus par des points de suspension²⁶. Ces derniers abondent dans les traductions jusqu'au milieu du XX^e siècle. *Le Chevalier qui fist les cons parler* est « Le chevalier qui faisait parler... » chez Legrand d'Aussy ou « Le chevalier qui faisait parler les c... » en 1963 sous la plume de R.H. Guerrand, soucieux sans doute de ne pas heurter la sensibilité des lecteurs du Livre club du libraire. Legrand d'Aussy rebaptise *Celle qui se fist foutre sur la fosse de son mari* en un « La dame... » elliptique. *Les trois Dames qui troverent un vit* se réduisent à « Trois dames qui troverent... » chez Bédier puis, à la suite d'une nouvelle apocope, à « .III. dames » dans la traduction de Geneviève et René Métais en 1994²⁷. À force d'être abrégés, les titres finissent par dire tout autre chose que l'intitulé initial. Ainsi, *La Damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre* se transforme sous la plume de Bédier en « Damoisele qui ne pooit oïr... »²⁸ comme si elle était sourde, ce qui ne manque pas de sel.

Les points de suspension présentent au moins le mérite de signaler l'altération affectant l'original. Il en va autrement quand le titre est raccourci ou amputé de l'élément jugé problématique, sans que rien n'indique la coupure qu'il a subie. Ainsi « Béranger » s'est longtemps résumé à son seul prénom, avant que les traducteurs, à la suite de Nora Scott en

²⁴ Voir J. Bédier, *Fabliaux...*, *op. cit.*, p. 380.

²⁵ Bloch, R. H., « Modest maids and modified nouns: obscenity and the fabliaux », *Obscenity: Social Control and Artistic Creation in the European Middle Ages*, éd. Jan Ziolkowski, Leiden, Brill, 1998, p. 293-307 ; G.M. Burger, *Le thème de l'obscénité dans la littérature française des douzième et treizième siècles*, Ph. D. dissertation, Stanford University, 1973 ; C. Foscallo, « "Sor lou lit l'a cochiee et mise, / Puis li solieve la chemise..." : scènes érotiques et goût du détail obscène dans les fabliaux », *Grivoiserie, pornographie, scatologie, Questes*, 21, 2011, p. 89-104 ; C. Muscatine, « The Fabliaux, Courtly Culture, and the (Re)invention of Vulgarity », *Obscenity: Social Control and Artistic Creation in the European Middle Ages*, éd. J. Ziolkowski, Leiden, Brill, 1998, p. 281-292 ; R.J. Percy, « Modes of Signification and the Humor of Obscene Diction in the Fabliaux », *The Humor of the Fabliaux: A Collection of Critical Essays*, éd. T.D. Cooke et B.L. Honeycutt, Columbia, University of Missouri Press, 1974, p. 163-196 ; N.N.Sidhu, « Go-Betweens: the Old Woman and the Function of Obscenity in the Fabliaux », *Comic Provocations: Exposing the Corpus of Old French Fabliaux*, éd. H.A. Crocker, New York et Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2006, p. 45-60

²⁶ C'est déjà le procédé utilisé par Barbazan et Méon dans *Fabliaux et contes des poètes français des XI, XII, XIII, XIV et XV^e siècles*, publiés par Barbazan, nv. édition, augmentée et revue par M. Méon, Paris, Warée, 1808 : *Du Chevalier qui faisoit parler les... et les ...* (t. 3, p. VI ; idem 1808 t. 3 p. 409) ; *De l'anel qui faisoit les ... grands et roides* (t.3, p.VI ; 1808 t. 3 p. 437) ; *Du vilain à la c... noire* (t. 3, p. 128 ; 1808 t.3 p. 440) ; *D'une pucelle qui ne pooit oïr parler de... qu'elle ne se pasmast* (t.3, p. VII ; 1808 t.3 p. 458) ; *De celle qui se fist... sur la fosse de son mari* » (t.3 p. 167 ; 1808 t.3 p. 462) ; « Le jugement des c... » (t. 3, p. VII ; 1808 t.3 p. 466).

²⁷ G. et R. Métais, *122 Fabliaux...*, tome 1 n°38 p. 183. Les traducteurs précisent (tome 1 p. 184) avoir traduit la version anglo-normande, donc celle du ms. Londres, British Library, Harley 2253 f°110ra-110, qui ne comporte pas de titre. On ignore donc d'où ils tirent l'intitulé qu'ils choisissent.

²⁸ J. Bédier, *Fabliaux...*, *op. cit.*, p. 438 n°54.

1977, ne lui restituent l'ensemble de ses attributs. Les cons disparaissent de l'inventaire de Bédier où l'on ne trouve plus que « Le Jugement » et « Ce qui fut fait à la bêche »²⁹. Le terme supprimé n'est pourtant pas toujours transgressif en lui-même. Ainsi, le titre *Une seule Fame qui a son cors servoit cent chevaliers de tous poins* devient chez Bédier « La Femme qui servoit cent chevaliers »³⁰, et chez Jean-Luc Leclanche en 2008 « Une femme qui servait à elle seule cent chevaliers »³¹. L'objet du délit, le *cors* médiéval, qui renvoie aussi bien à la personne qu'au corps en lui-même, s'efface alors de la traduction.

On croirait volontiers que cette tendance à expurger les titres a pris fin depuis longtemps et qu'elle n'a plus cours désormais. Elle perdure toutefois jusque dans le *Nouveau recueil complet* de Noomen et Boogaard qui intitulent « Charlot le juif » le fabliau de Rutebeuf conservé dans le seul manuscrit BnF 1635 sous le titre *Charlot le Juif qui chia en la pel dou lievre*³². De même, ils nomment *La Damoisele qui sonjoit* le fabliau de *La damoisele qui sonjoit qu'on la fotoit*³³ alors qu'ils éditent la version du manuscrit de Berne, au titre explicite. À leur suite, Luciano Rossi édite le manuscrit de Berne et retient le titre abrégé du manuscrit de la BnF qu'il finit logiquement par traduire par « Le Rêve de la demoiselle », intitulé aux connotations éthérées bien éloignées du témoin conservé à Berne³⁴.

Rossi renoue de la sorte avec les pratiques de Legrand d'Aussy³⁵ ou Joseph Bédier qui n'hésitaient pas à réécrire les intitulés obscènes, quitte à rendre délicate l'identification du fabliau, même pour des médiévistes. Bédier rebaptise le fabliau de *La Crote*, d'un « Conte » fort imprécis³⁶. Il nomme *Le Pet au vilain* « L'Âme au vilain », jugeant sans doute que la traduction de son prédécesseur, « L'indigestion du villain »³⁷, est encore trop parlante. Il fait du

²⁹ J. Bédier, *Id.*, p. 437 n°22 et p. 438 n°77. Étonnamment, Bédier ne touche pas au titre de *La femme qui conquie sen baron*, en dépit du verbe qu'il contient. Est-ce parce qu'il juge que ses lecteurs n'en saisiront pas les connotations obscènes ?

³⁰ J. Bédier, *ibidem*, p. 438, n°64. On note le mélange de graphies modernes (« femme ») et médiévales (« servoit ») dans ce titre.

³¹ J.-L. Leclanche, *Le Chevalier paillard*, *op. cit.*, p. 317.

³² Voir *NRCF*, *op. cit.*, tome 9 n°112.

³³ *NRCF* tome 4 n°25. Le texte est conservé dans le manuscrit de Bern, Burgerbibliothek, 354, f. 112rb-vb et dans le manuscrit de la BnF 837, fol. 178rb-vb.

³⁴ Voir L. Rossi, *Fabliaux...*, *op. cit.*, p. 83.

³⁵ En plus des exemples ci-après, signalons que Legrand d'Aussy rebaptise les *Trois dames qui troverent un vit* « Trois femmes qui trouvèrent une image » (vol. 3 p. 196), *La demoiselle qui ne pooit oïr parler de foutre* « La demoiselle qui ne pouvoit, sans se pâmer, entendre un certain jurement » (vol. 4 p. 315), *L'evesque qui beneï le con* « L'évêque qui bénit sa maîtresse » (vol. 3 p. 126) et *La Dame escoillee* « La dame qui fut corrigée » (vol. 3 p. 187). Il explique les raisons de cette réécriture vol. 3 p. 197 : « La décence ne me permet pas d'en traduire davantage. Je préviens aussi que, par le même motif, j'ai changé le dernier mot du titre, qui, dans l'original, annonce crûment l'endroit que je supprime. »

³⁶ J. Bédier, *op. cit.*, p. 437, n°41.

³⁷ Legrand d'Aussy, *Fabliaux...*, *op. cit.*, vol. 2 p. 352. Il évoque son intervention vol. 2 p. 353 : « J'ai changé le titre de ce fabliau, qui, dans l'original, est intitulé *Dou Pet au villain*. J'eusse même supprimé le conte sans hésiter,

Foteor, déjà devenu « Le consolateur » chez Legrand d'Aussy³⁸, un « Amoureux à louage »³⁹ avec une préciosité amusante dans le contexte. Il intitule *Cele qui se fist foutre sur la fosse de son mari* « La femme au tombeau »⁴⁰, quitte à introduire une référence saugrenue au texte évangélique narrant la venue des femmes le matin de Pâques jusqu'au tombeau du Christ⁴¹. Il rebaptise *L'Anel qui faisoit les vis grans et roides* « L'Anneau magique... »⁴² comme s'il s'agissait d'un récit merveilleux et courtois, et remplace *Le Chevalier qui fist parler les cons* par « Le Chevalier qui faisait parler les muets »⁴³ en supprimant le burlesque créé dans le titre médiéval par la juxtaposition de la trivialité et du registre noble attaché au personnage du chevalier.

À partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, les traducteurs reviennent plus volontiers à la lettre des titres. Ils ont toutefois tendance à maintenir en français moderne les termes médiévaux vulgaires qui ont disparu du langage courant ou qui ont changé de sens. On trouvera donc une « Dame écouillée » chez Nora Scott, Jean-Luc Leclanche⁴⁴, Geneviève et René Métais⁴⁵, et des vits à foison⁴⁶, alors même que plus personne ne comprend de nos jours ce que désigne ce substantif. Le verbe *foutre* est quasiment toujours maintenu en dépit de l'affaiblissement sémantique qu'il a subi et l'a rendu synonyme de « faire » dans le langage familier. Tous les traducteurs écrivent « La demoiselle qui ne pouvait entendre parler de foutre », à la seule exception de Cailly, Marteil et Roch qui rendent au titre sa verdeur initiale en le traduisant par « La demoiselle qui ne voulait pas entendre parler de cul »⁴⁷. De même, Jean-Luc Leclanche, Geneviève et René Métais traduisent le *Foteor* par le « Fouteur »⁴⁸ alors que le terme est considéré comme vieilli dans son emploi érotique et qu'il est surtout utilisé dans l'expression

s'il n'eût contenu que la polissonnerie grossière qu'annonce son titre ; mais, en l'admettant, j'ai moins considéré le genre de plaisanterie qu'il offre, que l'objet même sur lequel roule cette plaisanterie. »

³⁸ Legrand d'Aussy, *Idem*, vol. 3 p. 284. Il précise : « Ce titre n'est point le titre véritable du fabliau : il était tel que je n'eusse pu le transcrire : je l'ai changé. »

³⁹ J. Bédier, *Fabliaux...*, *op. cit.*, p. 438, n°66.

⁴⁰ Voir J. Bédier, *Id.*, n°63 p. 438. Le fabliau est appelé « La bonne femme » par Legrand d'Aussy (vol. 3 p. 328).

⁴¹ Matthieu 28, 1-10 ; Marc 16, 1-8 ; Luc 24, 1-11. Sur ce récit, voir L. Marin, « Les femmes au tombeau », *Langages*, 6^e année, n°22, 1971, p. 39-50 ; F. Neirynek, « Les femmes au tombeau : étude de la rédaction matthéenne », *New Testament Studies*, vol. 15, 2, janvier 1969, p. 168-190.

⁴² J. Bédier, *Fabliaux...*, *op. cit.*, p. 436, n°3.

⁴³ J. Bédier, *Id.*, p. 437, n°30.

⁴⁴ J.-L. Leclanche, *Chevalerie et grivoiserie...*, *op. cit.*, p. 107. L'auteur a hésité puisque le titre traduit est, en fait, double : « La Mégère émesculée (La Dame écouillée) ».

⁴⁵ G. et R. Métais, *122 Fabliaux...*, *op. cit.*, tome 2 n°95 p. 136.

⁴⁶ Voir dans les traductions de N. Scott « Les III dames qui trouvèrent un vit », de L. Rossi et R. Straub « Le Songe des Vits », de R. Brusegan « Le Souhait des Vits », de G. et R. Métais, « De l'anneau qui rendait les Vits Grands et Raides ».

⁴⁷ On remarquera la transformation du verbe modal « pouvait » en « voulait », ce qui n'est tout à fait pas la même chose.

⁴⁸ G. et R. Métais, *122 Fabliaux...*, tome 1 p. 294 n°60 ; J.-L. Leclanche, *Chevalerie et grivoiserie...*, *op. cit.*, p. 191.

« fouteur de merde » pour désigner un semeur de troubles. Ce maintien des termes originels est une tendance qui n'affecte pas seulement la traduction des œuvres médiévales. Les salles de cinéma françaises ont préféré nommer *Pulp fiction* le film distribué au Québec sous le nom de *Fiction pulpeuse*. Conserver les termes initiaux facilite l'entreprise par ailleurs fort complexe du traducteur. On peut regretter cependant que le sens des titres des fabliaux et leur charge transgressive soient ainsi voilés.

La tendance inverse, la surenchère dans l'obscénité, existe également, même si elle est plus récente et plus rare. Per Nyrkog transforme *Une seule fame qui a son cors servoit .c. chevaliers de tous poins* en *Une seule Fame qui a son Con servoit .c. Chevaliers de tous Poins*⁴⁹. Geneviève et René Métails traduisent donc logiquement « D'une seule femme qui avec son con servait cent chevaliers en toutes occasions⁵⁰ ». Noomen et Boogaard intitulent le fabliau de Jean Bodel *Le Sohait des vez* (VI, 70), en quatre mots, alors qu'il n'est conservé que dans le manuscrit de Berne où il se nomme sans ambiguïté *Le Sohait desvez*, en trois mots⁵¹. Luciano Rossi leur emboîte le pas un an plus tard, ce qui l'amène à traduire le titre ainsi altéré par le « Songe des vits »⁵². De même, Noomen et Boogaard éditent un fabliau du manuscrit de Berne intitulé « La Grue » dans ce témoin, et le nomment *Cele qui fu foutue et desfoutue*, titre qu'ils empruntent en partie à un manuscrit de la BnF⁵³. Là encore, Luciano Rossi suit leur exemple et traduit « Celle qui fut foutue et défoutue pour une grue »⁵⁴. Face aux titres des fabliaux, les traducteurs ont ainsi pratiqué aussi bien la censure, le refus de traduction que la surenchère dans l'obscénité et si cette dernière propension est plus moderne, elle coexiste avec les deux autres

⁴⁹ P. Nykrog, *Les fabliaux. Étude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale*, København, Munksgaard, 1957, p. 317 n°69.

⁵⁰ G. et R. Métails, *122 Fabliaux...*, op. cit., tome 2 n°92, p. 124. On notera au passage la traduction de l'expression *de tous poins*, qu'il vaudrait sans doute mieux traduire par « en tout point », c'est-à-dire non seulement « en toutes occasions », mais aussi « parfaitement ».

⁵¹ Bern, Burgerbibliothek, 354 f°100vb-102vb - Titre: Li Sohaiz desvez (en tête du fabliau); Li Sohaiz (à l'explicit).

⁵² Le tome VI du *NRCF* contenant *Le Sohait des vez* est publié en 1991, les *Fabliaux érotiques* de Luciano Rossi et Richard Straub en 1992. On note que L. Rossi traduit le terme *Sohait*, qui ne présente pas de difficulté de compréhension, par « Songe » (p. 139), en dépit de l'écart sémantique entre ces deux termes. Le titre est ainsi transformé pour s'adapter au motif prédominant dans la première partie du fabliau, le songe de la dame, quitte à sacrifier les connotations attachées au substantif « souhait », notion importante à l'époque qui équivalait sans doute, pour les milieux laïcs et populaires, au vœu des ordres chevaleresques et religieux. Voir en particulier le numéro spécial consacré par les *Cahiers du Centre de recherche historiques*, 16, 1996, *Pour une histoire comparée du vœu* : Ch. de Miramon, « Les théories du vœu dans le droit canon et la première scolastique » et J.D. Rodriguez Velasco, « Le sens du vœu dans les ordres chevaleresques européens du Moyen Âge », mis en ligne le 27 février 2009, consultés le 28 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org.acces.bibliotheque-diderot.fr/ccrh/2639> ; DOI : <https://doi-org.acces.bibliotheque-diderot.fr/10.4000/ccrh.2639>.

⁵³ La version 1 de ce fabliau est conservée dans 5 manuscrits : BnF 837, fol. 188b-189a. - Titre: *Le Fabel de la Grue* (à l'explicit), *De la Grue* (en tête du fabliau, d'une main de la fin du 14e siècle ou du début du 15e siècle) ; Bern 354, fol. 41a-42b. - Titre : *De la Grue* ; BnF 19152, fol. 56e-57b. - Titre : *De la Damoisele a la Grue* (en tête du fabliau et à l'explicit) ; BnF 1593, fol. 155b-156a - Titre : *De celle qui fu foutue et desfoutue por une Grue* (le *NRCF* édite par (sic) *une Grue* tome 4 p. 153) ; BnF 12603, fol. 277c-278b (sans titre).

⁵⁴ L. Rossi et R. Straub, *Fabliaux...*, op. cit., p. 187.

chez les mêmes auteurs, sans que rien ne vienne explicitement la justifier.

Comment faudrait-il donc traduire les intitulés obscènes⁵⁵ ? La règle primordiale consiste peut-être, avant tout, à respecter leur niveau de langue et à maintenir autant que possible leur charge transgressive. Les termes grossiers dont le sens et la verdeur sont inchangés, *crotte*, *pet*, *merde*, *couille* ou *cul*, pourraient sans dommage être conservés. Il faudrait sans doute bannir les mots qui n'existent plus en français moderne et ne sont pas attestés par les dictionnaires. *La dame escoillee* serait ainsi traduit par un « La dame à qui l'on coupa les couilles », même s'il faut allonger le titre de toute une proposition relative. La vulgarité originelle de ce titre serait respectée, ce qui n'est pas le cas dans les traductions par « La dame châtrée » ou « La Mégère émasculée » qu'on lit sous la plume de Jean-Luc Leclanche, Marie Cailly, Jean-Louis Marteil et Alan Roch⁵⁶. Lorsqu'une altération sémantique s'est produite avec le temps, nous chercherions volontiers un équivalent au terme dont l'obscénité n'est plus instantanément comprise. La verdeur initiale du verbe *foutre* nous semble réactivée quand on le traduit par « baiser » dont les paradigmes morphologiques, baise et baiseur, s'avèrent fort utiles. Nous inclinerions donc à traduire *La damoiselle qui ne pooit oïr parler de foutre* par « La demoiselle qui ne pouvait entendre parler de baise », *La damoiselle qui sonjoit qu'on la futoit* par « La demoiselle qui songeait qu'on la baisait »⁵⁷, *Le Foteor* par « Le Baiseur ». De même, la crudité du terme *vit* nous paraît heureusement rendue par l'emploi des substantifs « queue » ou mieux encore « bite », doté des mêmes sonorités et de la même brièveté que lui⁵⁸.

Il subsistera cependant toujours des problèmes de traduction insolubles. Par quoi remplacer le terme « con » que le grand public associe d'abord à la bêtise, à l'imbécilité, voire à une apostrophe amicale dans le midi de la France, avant de penser au sexe de la femme ? Impossible d'utiliser « vulve » ou « vagin », lexique trop médical, « chatte », « minou », « minette », « moule » trop ambigus. On imagine l'incompréhension des lecteurs contemporains face à des titres comme *Le chevalier qui faisait parler les chattes*, *Le jugement des moules*, *L'évêque qui bénit le minou...* Il faudra alors certainement se résigner à maintenir le substantif *con* dans la traduction, faute de l'existence en français moderne d'un terme vulgaire non métaphorique⁵⁹ ?

⁵⁵ C'est une question à laquelle nous avons été confronté lors de la constitution de notre *Anthologie de la littérature érotique du Moyen Âge*, Paris, Champion Classiques, 2019.

⁵⁶ Voir M. Cailly, J.-L. Marteil, A. Roch, *Histoires salées...*, *op. cit.*, n°25 p. 359 pour le premier titre et J.-L. Leclanche, *Chevalerie et grivoiserie...*, *op. cit.*, p. 107 pour le second.

⁵⁷ Quitte à introduire une ambiguïté, absente de l'intitulé originel, mais présente dans le songe décrit dans les premiers vers du fabliau.

⁵⁸ C'est d'ailleurs la traduction adoptée par Jean Dufournet dans son édition bilingue. Voir J. Dufournet, *Fabliaux du Moyen Âge*, *op. cit.*, par exemple p. 166-167, v. 71 du *Prestre crucefié* : ... *vit et coilles li trencha* « il lui coupa la bite et les couilles ».

⁵⁹ Il en va autrement dans d'autres langues, par exemple en italien, où l'on n'a que l'embarras du choix entre *fessa*, *fica*, *figa*, *fregna*, *gnocca*, *gnacchera*, *gnagna*, *mona*, *passera*, *patacca*, *patonza*, *sorca*, *topa*, *micia*, *cozza*, *Bregna*,

Il est également impossible de conserver l'ensemble des jeux sémantiques se produisant dès le titre. Il faudra sans doute traduire *Celle qui fu foutue et desfoutue* par un « Celle qui fut baisée et rebaisée », car il n'existe pas de « débaiser » en français. Ailleurs, il sera certainement nécessaire d'ajouter des notes pour expliquer que *Le Sohait desvez*, « Le Souhait insensé », est aussi un *Sohait des vez*, un « Souhait de bites », vulgarité que Jean Bodel masque sous la syllepse et le calembour⁶⁰. Nous nous consolerons en pensant que nos échecs de traductrice signent la dextérité des auteurs de fabliaux à utiliser toutes les ressources du langage, y compris dans ces contes obscènes que Bédier jugeait si sévèrement.

La traduction des titres obscènes des fabliaux s'avère révélatrice non seulement du style d'un auteur, mais aussi de l'époque dans laquelle elle s'inscrit. Joseph Bédier se montre toujours pudique, parfois poétique, Geneviève et René Métais manient volontiers le style troubadoursque. Désormais, les traducteurs « n'[ont] volontairement pas peur des mots »⁶¹, ils ne « recul[ent] plus devant les passages les plus scabreux »⁶² et ne censurent plus les titres des fabliaux comme c'était l'usage à la fin du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les plus récents pourtant, tels Luciano Rossi, Richard Straub, Marie Cailly, Jean-Louis Marteil, Alan Roch ou Jean-Luc Leclanche, continuent d'adopter des postures contradictoires face à ces intitulés choquants en gommant ici leur crudité ou en renforçant au contraire leur verdeur, sans que rien ne permette au lecteur d'en deviner les raisons. Là résident peut-être les deux souhaits que nous pourrions finalement formuler à propos des traductions à venir : que les traducteurs conservent les mêmes règles de traduction d'un titre et d'un fabliau à l'autre, et qu'ils les rendent explicites en quelques lignes, afin d'ouvrir le débat et susciter la réflexion.

pucchiacchia, sticchio, bigioia, bernarda, fagiana, boffarda, brona, ciunna, pota, mussa, ciornia... comme me l'a indiqué Giovanni Avalle Tortolone que je remercie chaleureusement.

⁶⁰ Voir C. Pierreville, *Anthologie de la littérature érotique...*, *op. cit.*, p. 209.

⁶¹ La formule se trouve dans l'avertissement des *Histoires salées du Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 7.

⁶² Voir les « Remarques sur la présente édition » dans L. Rossi et R. Straub, *Fabliaux érotiques*, *op. cit.*, p. 59.